



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MA SANTÉ 2022 UN ENGAGEMENT COLLECTIF

STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ (STSS)



Présentation de la STSS

L'organisation actuelle est inadaptée et...

... ne répond plus aux attentes des patients



- DÉLAIS TROP LONGS pour un rendez-vous, urgent ou non
- PROBLÈMES D'ACCÈS AUX SOINS dans certains territoires
- ABSENCE DE COORDINATION, obligeant le patient à faire lui-même le lien, à organiser ses rendez-vous et ses examens
- Difficultés à obtenir L'INFORMATION

... est historiquement marquée par de profondes rigidités d'organisation



- EXERCICE ISOLÉ des professionnels de ville
- CLOISONNEMENT entre la ville et l'hôpital, entre le médico-social et le sanitaire, entre le public et le privé
- MANQUE D'OUTILS ET DE STRUCTURES DE COORDINATION pour assurer le bon suivi des patients dans les différents territoires

... nourrit le mécontentement des professionnels de santé

- COURSE À L'ACTIVITÉ et importance des CHARGES ADMINISTRATIVES
- RECONNAISSANCE INSUFFISANTE de la qualité des soins et des bonnes pratiques
- MANQUE DE TEMPS pour soigner
- NON RECONNAISSANCE des efforts et de l'implication individuelle et collective
- Peu d'évolutions possibles, MANQUE DE PERSPECTIVES dans les carrières
- Difficultés pour passer d'un EXERCICE SALARIÉ à un EXERCICE LIBÉRAL ou pour combiner les 2

... est confrontée à des tensions financières croissantes

- VIEILLISSEMENT de la population, essor des PATHOLOGIES CHRONIQUES, COÛT ÉLEVÉ des innovations thérapeutiques
- MAÎTRISE DES DÉPENSES organisée par une régulation à la baisse des tarifs des prestations versées aux établissements de santé
- Fréquence des ACTES INUTILES, des PRESCRIPTIONS REDONDANTES ou des PARCOURS DÉSORGANISÉS DE SOINS
- ABSENCE DE VALORISATION des bonnes pratiques de suivi et de gestion des parcours

5

chantiers
prioritaires

réunissant **12**
pilotes pour
contribuer
à la réflexion

Qualité des soins
& pertinence des
actes

Organisation
territoriale

Modes de
financement
et de
régulation



Ressources
humaines
et formation

Numérique

2 000
personnes
rencontrées

Patients, médecins,
soignants, étudiants
en santé, fédérations,
syndicats...

UN PRÉALABLE à la transformation : L'ENGAGEMENT COLLECTIF de tous les acteurs, professionnels et patients

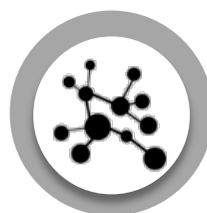
3 PRINCIPES pour la transformation

PLACER LE PATIENT AU
CŒUR DU SYSTÈME ET **FAIRE**
DE LA QUALITÉ DE SA PRISE
EN CHARGE LA BOUSSOLE



*Le patron est le patient,
la boussole la qualité
de sa prise en charge*

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS
PAR **UN MAILLAGE TERRITORIAL**
DE PROXIMITÉ
ET **UNE GRADATION DES SOINS**



*Le patient doit trouver la juste
réponse à son besoin de soins
en proximité*

REPENSER **LES MÉTIERS**
ET **LES MODES D'EXERCICE**



*Il faut permettre aux soignants
de continuer à faire leur métier
dans de meilleures conditions*

PASSER D'UNE LOGIQUE D'ACTES ISOLÉS À UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE SOINS

→ Améliorer la qualité de la prise en charge globale des patients au travers de parcours co-construits et validés par les professionnels de santé

→ Concrètement :



Dès

2019

La définition de parcours pour **L'INSUFFISANCE CARDIAQUE** et **L'OSTÉOPOROSE**
Le financement au forfait pour **2 PATHOLOGIES CHRONIQUES (DIABÈTE ET INSUFFISANCE RÉNALE)** à l'hôpital

L'AUGMENTATION DE 60 À 300 MILLIONS D'€ de l'enveloppe de financement de la qualité au sein des hôpitaux

En

2022

Le financement de tous les acteurs du système de santé sur un modèle ternaire : **QUALITÉ, ACTIVITÉ, FORFAIT**

LE FINANCEMENT AU FORFAIT des principales pathologies chroniques

L'actualisation des **NOMENCLATURES**

MESURER LA SATISFACTION DES PATIENTS ET DÉVELOPPER LES OUTILS D'INFORMATION

→ Rendre plus accessible l'information sur notre système de santé pour permettre aux patients d'être de véritables acteurs de leurs parcours de soins

→ **Concrètement :**



Dès

2019

L'extension de **LA MESURE DE LA SATISFACTION DU PATIENT** aux soins de suite et de réadaptation (SSR), à l'hospitalisation à domicile (HAD) et aux EHPAD

En

2022

L'intervention de **PATIENTS EXPERTS** dans la formation des professionnels
L'accès de tout patient à son **ESPACE NUMÉRIQUE PATIENT** et à une information éclairée sur la qualité des prises en charge, à toutes les étapes de son parcours
UNE RÉMUNÉRATION AU FORFAIT MODULÉE À LA QUALITÉ pour les pathologies chroniques les plus fréquentes

FOCUS : L'ESPACE NUMÉRIQUE PATIENT



STRATÉGIE DE TRANSFORMATION
DU SYSTEME DE SANTÉ



Une interaction facilitée
avec les professionnels
de santé et une meilleure
information

ESPACE NUMÉRIQUE PATIENT

VACCINS

Jules, 23 ans
Vient s'installer dans le Nord de la France pour son travail : grâce à son Espace Numérique de santé, il identifie les médecins généralistes alentour. Le rendez-vous pris, le nouveau médecin traitant peut accéder à l'espace de Jules et retrouver son historique médical : antécédents de santé, allergies, résultats des derniers examens sanguins effectués, constantes de santé... Le nouveau médecin de Jules gagne un temps précieux dans la connaissance de son patient pour poser le bon diagnostic et prescrire la bonne prise en charge.

Maria, 50 ans
Son espace numérique lui permet de préparer son dossier administratif avant son séjour à l'hôpital et de recevoir toutes les consignes utiles pour se préparer à ce séjour/son opération. Après son séjour, elle trouvera dans son espace numérique son compte rendu d'hospitalisation, qui sera également adressé à son médecin traitant.

Noémie, 17 ans
dispose d'un espace privé pour obtenir des informations qui la concernent directement par exemple sur la sexualité, le sommeil, le sport ou encore les dangers liés à l'alcool ou au tabagisme.

AMENER LES PROFESSIONNELS VERS UNE ORGANISATION PLUS COLLECTIVE EN LIBÉRANT DAVANTAGE DE TEMPS POUR LA PRÉVENTION ET LES SOINS

→ Favoriser les formes d'exercice collectif pour une meilleure prise en charge de la population sur le territoire

→ Concrètement :



Dès
2019

Le développement et l'accompagnement financier des **COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS)** et des structures d'exercice coordonné

La mise en place des **ASSISTANTS MÉDICAUX**

La création de 400 postes de **MÉDECINS GÉNÉRALISTES À EXERCICE PARTAGÉ**

En
2022

1 000 CPTS ET 2 000 STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ (maisons et centres de santé)

Des assistants médicaux en soutien de **L'EXERCICE COLLECTIF**

DES BOUQUETS DE SERVICES NUMÉRIQUES adaptés aux usages des professionnels, agiles et « communiquant » entre eux



Un espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé de ville autour d'une population donnée

- de 20 000 à plus de 100 000 habitants
- Coopération des professionnels de ville avec les établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés, de leur territoire, pour une meilleure prise en charge des patients souffrant de pathologies chroniques engagés dans des parcours de soins complexes

6 MISSIONS PRIORITAIRES :

- PRÉVENTION
- GARANTIE D'ACCÈS AU MÉDECIN TRAITANT
- RÉPONSE AUX SOINS NON PROGRAMMÉS
- ACCÈS À DES SOINS DE RECOURS DANS DES DÉLAIS APPROPRIÉS
- SÉCURISATION DES TRANSITIONS VILLE-HÔPITAL
- MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES FRAGILES, ÂGÉES OU POLY-PATHOLOGIQUES



Redonner du temps aux médecins pour leur permettre de se concentrer sur le cœur de leurs missions :

- ➔ soigner les patients et coordonner leurs parcours
- ➔ s'engager plus fortement dans des démarches de prévention.

Des missions d'assistance des médecins et d'aide au parcours des patients :

- accueil des patients
- recueil de certaines données et constantes
- vérification de l'état vaccinal et du dépistage
- mise à jour des dossiers et de gestion de l'aval de la consultation (pré-remplissage de documents administratifs, prise de rendez-vous avec les spécialistes, programmation des admissions en établissement hospitalier...)

3 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU FINANCEMENT DES ASSISTANTS MÉDICAUX :

- EXERCER EN CABINET DE GROUPE
- ÊTRE INSCRIT DANS UN EXERCICE COORDONNÉ (NOTAMMENT EN CPTS) OU S'ENGAGER À Y ENTRER RAPIDEMENT
- APPORTER UN BÉNÉFICE MESURABLE À LA POPULATION EN TERMES D'ACCÈS AUX SOINS ET DE QUALITÉ DES SOINS (NOMBRE DE PATIENTS SUIVIS, DÉLAIS DE RENDEZ-VOUS...).

ACCOMPAGNER LA RÉORGANISATION DES HÔPITAUX POUR DES SOINS DE QUALITÉ EN PROXIMITÉ

→ Recentrer chaque hôpital sur les soins (soins de proximité, soins spécialisés ou ultraspecialisés) pour lesquels il est le plus compétent afin de mieux s'adapter aux besoins de la population

→ Concrètement :



Dès

2019

Les travaux pour labelliser les premiers « HÔPITAUX DE PROXIMITÉ » en 2020

En

2022

La définition de PROJETS DE SANTÉ DE TERRITOIRE partout en France
500 À 600 HÔPITAUX DE PROXIMITÉ reconnus avec une gouvernance et un financement adaptés

Des activités de soins intégralement réorganisées entre **PROXIMITÉ, SOINS SPÉCIALISÉS, SOINS ULTRA-SPÉCIALISÉS**



Préserver la qualité de vie des patients, qui resteront près de leur domicile et de leurs proches

Parmi leurs missions :

- assurer des activités hospitalières de proximité : médecine polyvalente, soins aux personnes âgées, soins de suite et de réadaptation
- proposer des consultations avancées de spécialités médicales et chirurgicales avec le support des établissements voisins
- disposer selon les besoins du territoire de plateaux techniques ouverts aux professionnels de santé de ville (imagerie, biologie et explorations), d'équipes mobiles, d'équipements de télémédecine

- ➔ UNE OUVERTURE SUR LA VILLE AVEC LA PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS DES CPTS À LEURS COMMISSIONS MÉDICALES D'ÉTABLISSEMENT (CME) ET À LEURS CONSEILS DE SURVEILLANCE
- ➔ UNE GOUVERNANCE LOCALE FORTE GARANTIE AUX HÔPITAUX DE PROXIMITÉ (S'ILS SONT DE STATUT PUBLIC) PAR LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE (GHT)
- ➔ UN MODÈLE DE FINANCEMENT ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE LEURS MISSIONS



Approfondir le dispositif des GHT pour l'organisation des soins hospitaliers de manière cohérente avec les besoins du territoire.

- Aller vers davantage d'intégration dans les organisations médicales et soignantes.
 - Encourager les synergies entre les GHT et les établissements privés et sortir du tout concurrence.
- ➔ **CRÉATION DANS CHAQUE GHT D'UNE COMMISSION MÉDICALE DE GROUPEMENT POUR ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU PROJET MÉDICAL PARTAGÉ.**
 - ➔ **LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES MÉDICALES SERA UNE COMPÉTENCE MUTUALISÉE POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MÉDICO-SOIGNANTS PARTAGÉS.**
 - ➔ **UN DROIT D'OPTION SERA PROPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS QUI SOUHAITENT ALLER VERS PLUS D'INTÉGRATION POUR EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE, MUTUALISER DE NOUVELLES COMPÉTENCES.**
 - ➔ **LA PROCÉDURE DE FUSION DES ÉTABLISSEMENTS AU SEIN DES GHT SERA SIMPLIFIÉE.**
 - ➔ **GHT ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS AURONT L'OBLIGATION DE PASSER CONVENTION SUR LES FILIÈRES D'INTÉRÊT COMMUN NON CONCURRENTIEL.**



**Dans la continuité des mesures
de la feuille de route psychiatrie et santé
mentale présentée le 28 juin 2018**

- Obligation d'ici juillet 2020 de mettre en œuvre les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) dans les territoires
- Augmentation du nombre de stages en santé mentale pendant les études de médecine générale pour qu'à terme, chaque étudiant en médecine générale ait eu une expérience dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale
- Développement renforcé de la réhabilitation psychosociale en lançant un appel à projet avec des financements pour les lauréats
- EXTENSION DÈS 2019 DE LA FORMATION D'INFIRMIER DE PRATIQUE AVANCÉE À LA PSYCHIATRIE
- CRÉATION D'UN FONDS D'INNOVATION EN PSYCHIATRIE
- PRISE EN COMPTE DE LA PSYCHIATRIE PAR LES ARS COMME PRIORITÉ DE L'INVESTISSEMENT DANS LEUR RÉGION
- FAVORISER L'ACCÈS À LA PÉDOPSYCHIATRIE PAR LA PRIORISATION DES POSTES HOSPITALIERS ET UNIVERSITAIRES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN PÉDOPSYCHIATRIE
- INFORMATION PLUS LARGE DU GRAND PUBLIC SUR LA SANTÉ MENTALE POUR LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION

DIVERSIFIER LES MODES D'EXERCICE POUR ENRICHIR LES PARCOURS DES PROFESSIONNELS ET OFFRIR DE MEILLEURS SOINS AUX PATIENTS

→ Concrètement :



Dès

2019

La création d'une prime pour les professionnels engagés dans des **PROTOCOLES DE COOPÉRATION**

L'extension de la **PRATIQUE AVANCÉE** à d'autres domaines d'intervention

L'actualisation des référentiels activités-compétences et de la formation des **AIDES-SOIGNANTS**

En

2022

Des **PARCOURS PROFESSIONNELS** diversifiés et des **COMPÉTENCES** enrichies

Un statut unique de **PRATICIEN HOSPITALIER** et un contrat unique de **PRATICIEN CONTRACTUEL** pour mieux répondre à certains besoins de temps médical

Une réforme statutaire pour ouvrir l'exercice à temps non complet aux **PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX**

SOUTENIR UNE APPROCHE RENOUVELÉE DU MANAGEMENT
DES RESSOURCES HUMAINES HOSPITALIÈRES ET DE LA RECONNAISSANCE
PROFESSIONNELLE

→ Concrètement :



Dès

2019

Un plan d'accompagnement du **MANAGEMENT À L'HÔPITAL** (référentiel de compétences et de formation, processus de détection, sélection et accompagnement...)

En

2022

La revalorisation de la **NOTION D'ÉQUIPE** par des mécanismes collectifs et individuels (intéressement collectif, entretiens d'évaluation...)

L'accompagnement des professionnels de santé en position de **MANAGEMENT**
Un nouvel élan pour le **DIALOGUE SOCIAL LOCAL** en appui de la politique de transformation

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ MÉDICALE DANS LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES GHT

→ Concrètement :



Dès

2019

La définition du futur cadre de la **GOVERNANCE MÉDICALE**

Une gouvernance hospitalière mieux adaptée à l'émergence de **PROJETS DE SANTÉ DE TERRITOIRE** ainsi qu'aux nouveaux enjeux de **COOPÉRATION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL**

En

2022

DES COMMISSIONS MÉDICALES D'ÉTABLISSEMENT (CME) mutualisées au sein des GHT

DES CME AUX COMPÉTENCES ÉLARGIES pour renforcer la participation des médecins au pilotage des hôpitaux

RÉFORMER LES ÉTUDES DE SANTÉ POUR DES MODES D'EXERCICE PARTAGÉS ET PLURI-PROFESSIONNELS

→ Concrètement :



Dès

2019

LA 1^{ÈRE} RENTRÉE EN IFSI selon de nouvelles modalités de sélection dans ParcoursSup

La généralisation du SERVICE SANITAIRE

La redéfinition du cadre futur des ÉTUDES DE SANTÉ (dans le cadre d'une loi)

La rénovation du 2^{ÈME} CYCLE DES ÉTUDES DE SANTÉ

En

2022

La suppression du NUMÉRUS CLAUSUS dès 2020 et la refonte complète des ÉTUDES EN SANTÉ

UN 2^{ÈME} ET UN 3^{ÈME} CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES totalement rénovés



Dans la continuité de la loi « orientation et réussite des étudiants et des expérimentations d'alternatives à la PACES »

- Former le nombre de professionnels de santé dont les territoires ont besoin
- Favoriser l'accès aux études de santé de jeunes d'origines diverses, issus de tous les territoires
- Favoriser l'orientation progressive, les passerelles entre les filières, la possibilité de reprendre des études et de changer de métier
- Supprimer le numérus clausus
- Recruter les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique à partir de cursus de licence divers, spécialisés en santé ou généralistes
- FAVORISER LES PASSERELLES ENTRE TOUS LES MÉTIERS DE LA SANTÉ
- PERMETTRE, DANS UN CADRE NATIONAL, AUX UNIVERSITÉS D'ADAPTER LEURS DISPOSITIFS À LEURS CAPACITÉS DE FORMATION ET AUX BESOINS DE LEUR TERRITOIRE
- INSCRIRE TOUS LES ÉTUDIANTS EN SANTÉ À L'UNIVERSITÉ POUR UN ACCÈS DE TOUS AUX DROITS ET SERVICES
- FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA DÉFINITION DE LEURS PROJETS



Former les professionnels dont notre système de santé et les patients ont besoin

- Mettre l'accent sur l'acquisition des compétences cliniques
 - Favoriser l'apprentissage de la coopération interprofessionnelle, et la connaissance des autres métiers
 - Permettre une diversification des parcours en fonction du projet professionnel de l'étudiant
 - Permettre des évolutions en cours de carrière
 - Permettre à tous les professionnels d'accéder à une formation à la recherche
 - Supprimer les ECN (épreuves classantes nationales)
- ORGANISER L'ACCÈS AU 3^{ÈME} CYCLE SUR LA BASE DES CONNAISSANCES DES ÉTUDIANTS, DE LEURS COMPÉTENCES ET DE LEURS PARCOURS
 - REPENSER LES CURSUS AUTOUR DE MODULES COMMUNS, DONT LA RÉALISATION DU SERVICE SANITAIRE
 - GARANTIR UNE RÉPARTITION DES POSTES D'INTERNES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES TERRITOIRES
 - DÉVELOPPER LES CURSUS DE FORMATION AUX PRATIQUES AVANCÉES
 - FAVORISER LA RÉALISATION DE DOUBLES CURSUS ET LA MOBILITÉ INTERNATIONALE